

(N° 86.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 17 MAI 1888.

---

**Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit extraordinaire de 600,000 francs au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour subsidier les producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris en 1889.**

*(Voir les nos 184 et 185, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. TERCELIN, Président ; CASIER, LEIRENS, HARDENPONT, le Comte LE GRELLE et le Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le 7 mai dernier, la Chambre des Représentants fut saisie d'un Projet de Loi ouvrant au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, un crédit extraordinaire aux fins de subsidier les producteurs belges qui prendront part à l'Exposition universelle internationale de Paris en 1889.

Ce crédit s'élève à la somme de 600,000 francs. Dans le temps de crise que nous traversons pour l'industrie comme pour l'agriculture, le Gouvernement a cru bien faire en secondant les entreprises qui ont pour but de faire connaître à l'étranger la valeur et l'importance des produits nationaux.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 mai dernier, a adopté le Projet par 89 voix contre une.

Votre Commission des Finances a l'honneur, Messieurs, de vous proposer de lui faire également un accueil favorable.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.